COOPERATION

COOPERATION AGREEMENT
ENTENTE DE COOPÉRATION

1st AMENDMENT TO
ECONOMIC AND REG

Please do not—
Remove.
To be sent to
National Library
after return
from MICROMEDIA.

RARY
SSEMBLÉE

AUG 0 8 1989

FREDERICTON, N.B.

STRATEGIC FRAMEWORK

FOR

NEW BRUNSWICK

Canada

New Brunswick Nouveau-Brunswick

SCHEDULE A

CANADA-NEW BRUNSWICK
ECONOMIC AND REGIONAL DEVELOPMENT AGREEMENT

Introduction

Canada and New Brunswick have a long and successful tradition of cooperating in economic development matters. The Canada/New Brunswick Economic and Regional Development Agreement provides for cooperation and coordination in the area of regional development for a ten-year period from 1984 to 1994. The Agreement is administered by the Atlantic Canada Opportunities Agency and the New Brunswick Department of Intergovernmental Affairs.

This schedule provides a broad economic development framework of strategic growth and objectives. At this mid-point in the ten-year agreement, the strategy has been reviewed and updated to reflect economic circumstances and emerging priorities.

ECONOMIC STRUCTURE AND PERFORMANCE

New Brunswick's recovery from the 1981-82 recession was based upon increased investment in, and output from, the resource and resource-processing industries in response to strong world markets. Since 1982, the Province's growth rate has matched that of Canada with an increase in exports nearly double the national rate. Output in the goods-producing sector increased at an annual average rate of 6.1%, while services grew at 3.7%.

Services, in the broadest sense, account for 65% of GDP in New Brunswick, higher than Canada's 60%. Within the Goods sector, manufacturing comprises 35% of output, compared to 50% for Canada.

.../2

Investment has been characterized in recent years by the construction and redevelopment of new and existing mines, the modernization and expansion of the pulp and paper industry, and a revitalization of the housing market. Capital spending by the Province's institutional and government sector (23% of the total since 1981) is significantly more important than in Canada.

With personal income growth outpacing Canada in the recovery, there has been some narrowing of the per capita income gap (the Provincial average was 76.5% of the National in 1987). Government transfers to persons represent a much higher proportion of New Brunswick incomes than is the case for Canada.

Declining birth rates and out-migration combined to produce an aging population and annual population increases under 0.5% in the last 2-3 years. Labour force growth has been rapid, representing a recovery from the recession-induced decline and increasing participation rates for women. Thus, despite strong gains in employment, only in 1985 did the unemployment rate start to reverse its upward trend. The unemployment rate averaged 13.2% in 1987 (Canada was 8.9%), still well above the 1980 average of 11.0%.

A LOOK TO THE 1990'S

The 1980's featured a strong post-recession recovery in the resource and related processing industries. Productivity enhancements in both the primary and secondary sectors meant that employment increases occurred primarily in the service industries. Resource procurement and processing, especially in forestry and mining, will continue to drive economic performance in the next decade, especially if the Free Trade Agreement leads to opportunities for a greater degree of processing of resource commodities. However, resource constraints are being reached, and the next decade will likely continue the long-run shift from the traditional economic base to a more diversified service economy, featuring expansion of business services of a high technology nature.

The changing population distribution towards an older, more affluent society will increase the demand for specific services in the leisure, personal service and health care fields.

.../3

Slowing population growth will dampen labour force increases, despite continuing gains in female participation rates. Employment opportunities will continue to be centred in the service sector, mostly in the wide Community, Business and Personal Services category.

Being an export-oriented economy, economic growth in New Brunswick in the 1990's will depend on the economic health of its trading partners, as well as the effects of structural changes resulting from the Free Trade Agreement and tax reform. In the trade area, the Province's current exports to the U.S. are relatively duty-free. Thus, sudden gains in output should not be expected although more assured access will assist in long-term growth.

The degree of success of the new federal thrust in regional development, represented by the Atlantic Canada Opportunities Agency, will also be an important factor in the outlook for the Province and the Atlantic Region. In addition, decisions on such large investment projects as the fixed-link to Prince Edward Island, the Trans-Canada Highway redevelopment, the New Brunswick Electric Power Commission's capital plan and the frigate contract will impact strongly on the economic environment.

STRATEGIC PRIORITIES

The development strategy will be based on the following strategic priorities:

1. <u>Ensuring a Positive Climate for Entrepreneurship and Investment</u>

   The dominance of small businesses in creating employment over the past decade is clear, particularly within the service-producing sector. Evidence suggests that small businesses will be major contributors to employment creation in the 1990's, even though the Province's traditional resource industries will continue to provide the major portion of goods production.

.../4

There is at present evidence of a growing interest among the general public in the possibility of establishing a business and in the success of entrepreneurs. Public policy must accept the challenge to reinforce this trend over time, through targeted but responsive business support initiatives to:

a) improve management skills, particularly at the level of the owner-operator;
b) promote the availability of specialized business services required; and
c) ensure that small businesses enjoy full access to advanced technologies through agencies such as the Research and Productivity Council.

2. Supporting Industrial Innovation and Technology Development

Industrial competitiveness requires the continual application of new technologies. As an added benefit, locally developed technologies may be marketed worldwide. Through the application of new process technologies at the individual firm level, New Brunswick can expect a more efficient, more diversified industrial base with increased exports and the means to achieve the benefits of economic development in all parts of the Province.

Accordingly, New Brunswick firms will be encouraged to apply and develop new technologies. Considerable effort will be devoted to providing links between market opportunities and appropriate technology. Particular emphasis will be placed on:

a) building on existing provincial technological strengths in forestry, mining, engineering, marine sciences and energy and to promote the adoption of applied technology in other sectors of the economy;

b) strengthening the management and marketing of provincial technology resources in government agencies, universities and private firms;

.../5

c) improving the level and consistency of both public and private sector support for science and technology; and,

d) increasing the level of private sector participation in science and technology activities.

3. Securing Employment Through Investment in People

Less-developed regions of high unemployment typically are those in which levels of educational attainment are lower. The quality of education, therefore, has an important bearing on New Brunswick's ability to improve its economic situation. Specifically, the education system represents a key to improving the competitiveness of the private sector and to achieving the maximum benefits from large investment projects dependent on supplies of skilled labour. From the individual's perspective, targeted training programs can provide a critical bridge from unemployment to re-employment.

Knowledge-based industries are expected to play a critical role in the economy of the future. Educational and training systems need to be effective in providing skills and values which are relevant to the new employment opportunities that will be created by these and other industries. Closer links between the business community, labour, the public sector and the educational institutions are needed to strengthen the capacity of the system in New Brunswick. The system must respond to employers' needs for competence, flexibility, diversity and adaptability in the labour force.

Both the Province and the Federal Government have assigned priority to recognizing the unique labour market problems encountered by youth, women, and other special groups including disabled persons, and the socially disadvantaged. New initiatives must be consistent with New Brunswick's youth strategy as well as the Government of Canada's training priorities. More specifically, Canada and New Brunswick agree to seek means of applying the ERDA to the economic improvement of native people, subject to Section 91(24) of the Constitution Act of 1982.

4. Quality of Life and Culture

Among New Brunswick's greatest advantages are its unique cultural flavour, its quality of life and its environment. Greater efforts must be made to capitalize on these by promoting New Brunswick not only as a place to visit but also as a place to live and work.

Having long supported traditional industries, New Brunswick's natural resources will also be important in aiding tourism and in providing a quality residential and recreational environment for citizens and businesses. Further investments and prudent management will be needed to ensure that these assets are carefully preserved and wisely used. Initiatives will recognize that economic and environmental health are mutually essential requirements for sustained economic and social prosperity.

Culture is an integral element of New Brunswick's quality of life. Film and video, crafts, publishing and other cultural industries are growing in economic importance in the province on the basis of local skills and specialized knowledge. These industries, complemented by selected strategic centres for the development, production, performance and training of the creative arts, can generate greater economic returns for the Province. There is potential for future growth in these knowledge-based industries, based on first class expertise which can serve specialized market niches.

5. Improving the Productivity, Competitiveness and Contribution of Existing New Brunswick Industry

While growth has been rapid in the provincial services sector over the past decade, natural resources and their primary processing are at the heart of New Brunswick's economy. Resource-based firms and their local suppliers are particularly important in maintaining income and employment outside the main urban centres. Because the application of technology is so important to competitiveness in resource processing, opportunities exist for the growth of related knowledge-based firms.

.../7

The rapid pace of technological and market change will require continued investments in resource development, management and innovation to enable the resource-based industries to maintain their levels of output and employment. In particular, the maximum contribution of the resource sectors to economic development will be realized from efforts directed towards: the availability and suitability of agricultural land; an adequate supply and quality of industrial timber; exploration and specific definition of mineral resources; and higher productivity and quality in the primary fishery and fish processing industries, among other initiatives.

On the other hand the majority of the province's non-resource-based manufacturing firms are mature, stable and exploit well-established regional market niches. Achieving higher output and employment levels in the manufacturing sector will, for the most part, be dictated by the health, competitiveness and pursuit of innovation in these established companies which already have good products, distribution channels, facilities and well trained labour.

Especially important will be trade and marketing because of the increasingly international, even global, environment for many products. Particular attention will be focused on emerging export opportunities and adjustments created by the Canada-US Free Trade Agreement and multilateral (GATT) trading relationships. Enterprises which are sensitive to these changes in the economic environment may require special measures to aid in the adjustment process, particularly in the area of food processing.

6. <u>Achieving the Economic Benefits of Growth in Urban Employment Opportunities</u>

The shift of income and employment opportunities in Canada and New Brunswick from rural to urban areas is expected to continue, because of the access which cities provide to a wide range of goods, services and jobs. Technological change and the drive to reduce production costs have led to increased specialization in manufacturing processes and increased economic integration among separate firms. Businesses are now, more than ever before, dependent upon one another for supplies of parts and services. The service

.../8

sector accounts for nearly 75 percent of total employment and is largely concentrated in urban centres in the areas of retailing, tourism, personal and business services. As a result, comparative advantage will be based increasingly upon economic integration and specialization within the business communities of urban centres.

New Brunswick is somewhat unique in Canada, having neither a dominant urban centre nor an urban centre which would be ranked among the largest Canadian cities. There are three principal urban centres in the province - Saint John, Moncton and Fredericton. They are located relatively close together and have a combined population of around 290,000. Saint John is the largest, with a population of 120,000. The fact that major elements of urban-oriented economic activity are divided among three centres in New Brunswick places a limit on the potential benefits of urban agglomeration and scale. This also constrains the province's capacity to compete with other Canadian and North American locations for investment and new business establishment. The absence of a centre in the first tier of the Canadian urban hierarchy underlines the importance of basic specialization and cooperation among the principal urban centres.

Provincial ability to achieve higher growth rates in manufacturing and services will thus depend heavily upon the establishment of an identifiable base of complementary economic activities in each of its three major urban centres and the strong network of smaller cities and towns. Some progress toward this end has already been made; the three cities have gradually evolved to perform different but complementary roles in the provincial economy. Fredericton has traditionally been the seat of government and English language higher education, and has developed a significant concentration of expertise in the fields of research and development, forestry, engineering and, more recently, micro-electronics. Moncton has developed as an important centre for transportation, distribution, wholesale trade, and recently, electronic data processing, computer-assisted translation, communications, and French language higher education and services. Saint John continues as the Province's major port and most important centre for heavy industry and manufacturing.

.../9

New Brunswick enjoys a strong network of smaller cities and towns throughout the Province. These centres are vitally important in supporting new business growth and entrepreneurial development. It is only through support of the smaller centres as well as the larger cities that balanced economic growth can occur to the benefit of all regions.

The route to further urban economic growth is through building on these comparative strengths and by improving on the level of cooperation and interaction amongst the three major cities and between these cities and the second tier of smaller centres. To this end, strategic investments in transportation, communication networks, business infrastructure, retailing and building conversions will improve the business climate, thus promoting the creation of critical masses of expertise and facilities.

7. Maintaining Access to Reliable Transportation and Communication Services

Reliable, reasonably priced transportation is a critical factor in economic development. The highly dispersed pattern of population, resources and processing industries in the Province makes the development and maintenance of good internal transportation links a necessity.

New Brunswick is also the main route for the overland flow of goods and passengers to and from the other three Atlantic Provinces. A growing reliance on market forces is likely to increase the pressure on the provincial transportation network, particularly on the highways. Trucking is expected to grow in importance with increased deregulation in the transportation sector and improved access to North Eastern United States markets as a result of the Free Trade Agreement. Given these circumstances, government must ensure that the provincial transportation network facilitates and is not a constraint to economic development. In particular, in anticipation of increasingly heavy truck traffic volumes, it will be important to maintain and upgrade the feeder network of secondary highways and ensure adequate capacity on the trunk network, particularly the Trans Canada Highway and major provincial routes.

.../10

The communications network is an important support to industry. It provides the means to deliver information rapidly and over vast distances eliminating many barriers to development created by geography. It will thus be important to ensure that new advances in communication are applied to support economic growth and diversification.

8. Ensuring Adequate Supplies of Reliable Low-Cost Energy

While energy costs are lower in New Brunswick than in the other Atlantic Provinces, they are higher in comparison with other parts of Canada, particularly Ontario and Quebec. As well, Canadians outside Atlantic Canada have access to low cost supplies of natural gas not available in New Brunswick. Power cost differentials are of concern to provincial businesses, especially to energy intensive industries such as pulp and paper, mining and smelting which form a major part of the province's industrial base.

The degree of success which New Brunswick has had in maintaining reasonable electricity cost levels results from utilizing its strategic location adjacent to the major New England market which has allowed, through export arrangements, the development of large and efficient fossil and nuclear-fuelled generation facilities. Contracts for surplus electricity supplies from Hydro-Quebec will continue to be a significant component of provincial electricity supply until 1993.

NB Power is now in a position to develop large, efficient thermal power plants fuelled by low-cost imported coal of low sulphur content. Such plants can be developed at costs comparable with hydroelectric plant developments in Quebec. The Province is also attempting to at least maintain its present level of domestic coal production. NB Power will develop a minimum of 1000 MW in new thermal generating capacity, between now and the end of the century, about 200 MW of which is expected to be fuelled by provincially-mined coal.

Two factors are critical for such developments to be successfully undertaken. Regulatory processes must be structured in a manner which complements provincial energy opportunities. New Brunswick's commitment to meeting

.../11

national air emission objectives presents both a concern on behalf of the provincial coal industry, and an opportunity to develop technology of value to the Province and to Canada. Concurrently, the new technologies which must be developed and employed in meeting national standards will require substantial federal and provincial financial support.

9. Ensuring Regionally Balanced Development

The various regions of the Province have different strengths, weaknesses and economic potentials. Differences also exist in the basic infrastructure required to allow them to achieve their economic development potential. It is, therefore, important to involve the public, where appropriate, in the assessment of regional circumstances, development constraints and opportunities, and the evaluation of the regional impact of federal and provincial government programs. Based on these assessments, it will be determined which regions are able to benefit fully from regular government programs, and which require special supplemental initiatives. Special initiatives can be designed in cooperation with local leaders that will place emphasis on and foster community based business development.

Special initiatives which address regions' specific development circumstances must emphasize long-term growth and economic diversification. New initiatives should not duplicate other federal and provincial programs, and will need to complement existing policies.

10. Coordination and Planning

The economic development approach under the Canada/New Brunswick ERDA is comprehensive, involving all federal and provincial departments and agencies with economic development responsibilities.

Ongoing identification and analysis, on a joint basis, of economic development opportunities, constraints and issues will strengthen the effectiveness of economic development measures and continuity in ERDA programming. Programs should be implemented in the most efficient manner possible, using existing mechanisms wherever possible, and duplication of services should be minimized.

.../12

A basic purpose of the Canada/New Brunswick ERDA is to enhance the effectiveness of the full range of existing economic development programs and activities of each government. Increased coordination of these programs will go far to ensure that this occurs. In short, the extent to which this Agreement acts to coordinate programs for the development of the New Brunswick economy will be an indicator of its success.

Successful achievement of ERDA objectives will require flexibility in programming and continuing assessment of economic circumstances. Both levels of government are operating within a framework of deficit reduction and careful expenditures management. A common strategic framework for economic development can assist in establishing priorities for the allocation of development expenditures in support of increased earned income and employment in New Brunswick.

IN WITNESS WHEREOF this Schedule "A" has been executed on Thursday, August 3, 1989, on behalf of Canada by the Minister responsible for the Atlantic Canada Opportunities Agency Act and on behalf of New Brunswick by the Premier of New Brunswick.

IN THE PRESENCE OF

GOVERNMENT OF CANADA

Minister of
Veterans Affairs

Minister responsible for the
Atlantic Canada Opportunities
Agency Act

IN THE PRESENCE OF

GOVERNMENT OF NEW BRUNSWICK

Minister of
Intergovernmental Affairs

Premier of New Brunswick

COOPERATION

COOPERATION AGREEMENT
ENTENTE DE COOPÉRATION

(1re MODIFICATIC
ECONOMIQUE ET I

[CK)

Please do not remove. Send to National Library when returned from Micromedia.

LEGISLATIVE
AUG 0 8 1989
FREDERICTON, N.B.

CADRE STRATEGIQUE

POUR

LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Canada

New Brunswick Nouveau-Brunswick

ANNEXE A

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL CANADA/NOUVEAU-BRUNSWICK

Introduction

Le Canada et le Nouveau-Brunswick entretiennent depuis longtemps de bons rapports dans le domaine du développement économique. L'Entente de développement économique et régional Canada/Nouveau-Brunswick porte sur la coopération et la coordination dans le domaine du développement régional pour une période de dix ans, soit de 1984 à 1994. L'entente est administrée par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et le ministère des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick.

La présente annexe établit un cadre élargi de développement économique sur le plan de la croissance et des objectifs stratégiques. Dans le cadre d'un examen à mi-parcours de l'entente de dix ans, la stratégie a été examinée et mise à jour pour tenir compte de la situation économique et des priorités émergentes.

STRUCTURE ET PERFORMANCE DE L'ÉCONOMIE

Le Nouveau-Brunswick s'est remis de la récession de 1981-1982 grâce à des investissements plus importants dans les industries des ressources et de la transformation des ressources, qui ont donné un bon rendement en présence de marchés mondiaux fermes. Depuis 1982, le taux de croissance de la province est égal à celui du Canada, et l'accroissement des exportations correspond à près du double du taux national. La production du secteur de la fabrication des biens a connu une hausse annuelle moyenne de 6,1 %, et le secteur des services a enregistré une hausse de 3,7 %.

Le grand secteur des services intervient pour 65 % du PIB au Nouveau-Brunswick, comparativement à 60 % pour l'ensemble du Canada. Pour ce qui est du secteur des biens, la fabrication intervient pour 35 % de la production, comparativement à 50 % à l'échelle nationale.

.../2

Au cours des dernières années, les investissements ont été caractérisés par l'aménagement et la remise en état de mines nouvelles et existantes, la modernisation et l'agrandissement des usines de pâtes et papiers, et la revitalisation du marché de l'habitation. Les dépenses d'immobilisation du gouvernement et des institutions de la province (23 % du total depuis 1981) sont beaucoup plus importantes que celles enregistrées pour l'ensemble du Canada.

Comme le taux de croissance des revenus personnels était supérieur à la moyenne nationale au cours de la reprise, l'écart dans les revenus par habitant s'est rétréci quelque peu (en 1987, la moyenne provinciale correspondait à 76,5 % du taux national). Les transferts gouvernementaux aux particuliers représentent une proportion beaucoup plus importante des revenus au Nouveau-Brunswick par rapport à la moyenne nationale.

Compte tenu de la baisse des taux de natalité et de l'émigration, la population de la province vieillit et le taux annuel de croissance de la population est inférieur à 0,5 % depuis deux ou trois ans. La population active a connu une croissance rapide, ce qui s'explique par une reprise à la suite du ralentissement provoqué par la récession et par des taux de participation plus élevés chez les femmes. Par conséquent, malgré d'énormes gains au chapitre de l'emploi, ce n'est qu'en 1985 que le taux de chômage a inversé sa tendance à la hausse. Le taux de chômage s'établissait en moyenne à 13,2 % en 1987 (8,9 % pour le Canada), ce qui était encore très élevé par rapport aux 11 % de 1980.

APERÇU DES ANNÉES 1990

Les années 1980 ont été marquées par une forte reprise après la récession dans le secteur des ressources et dans les industries connexes de transformation. L'amélioration de la productivité dans les secteurs primaire et secondaire a entraîné une croissance de l'emploi surtout dans les industries de services. L'approvisionnement en ressources et la transformation, particulièrement dans les secteurs des forêts et des mines, continueront de soutenir la performance économique au cours de la prochaine décennie, surtout si l'Accord de libre-échange permet une transformation plus poussée des ressources. Cependant, les ressources ont été exploitées au

.../3

maximum dans la province, et le remplacement à long terme de l'assise économique traditionnelle par une économie de services plus diversifiée, caractérisée par une expansion des services technologiques de pointe aux entreprises, se poursuivra probablement au cours de la prochaine décennie.

L'évolution de la répartition de la population, qui nous donne une société plus âgée et plus aisée, entraînera une hausse de la demande de services particuliers dans les domaines des loisirs, des services personnels et des soins de santé. Le ralentissement de la croissance démographique annulera l'accroissement de la population active, malgré les gains constants au chapitre des taux de participation des femmes. Les possibilités d'emplois seront encore reliées en grande partie au secteur des services, surtout dans la grande catégorie des services aux communautés et aux entreprises et des services personnels.

Comme son économie est axée sur les exportations, la croissance au Nouveau-Brunswick au cours des années 1990 sera fonction de la vitalité économique de ses partenaires commerciaux, et des incidences des changements structurels découlant de l'Accord de libre-échange et de la réforme fiscale. Au chapitre du commerce, les exportations actuelles de la province vers les États-Unis sont relativement exemptes de droits. Par conséquent, il ne faudrait pas s'attendre à des gains rapides en matière de production, même si une meilleure garantie d'accès contribuera à la croissance à long terme.

Le succès des nouveaux efforts fédéraux dans le domaine du développement régional, qui relèvent de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, constituera également un facteur important des perspectives pour la province et la région de l'Atlantique. En outre, les décisions concernant de grands projets d'investissement comme le lien fixe avec l'Ile-du-Prince-Édouard, l'amélioration de la route transcanadienne, le plan d'immobilisation de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick et le contrat des frégates auront aussi une importante incidence sur la situation économique.

.../4

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

La stratégie de développement s'appuiera sur les priorités stratégiques suivantes:

1. <u>La création d'un climat favorable à l'esprit d'entreprise et à l'investissement</u>

L'importance des petites entreprises au chapitre de la création d'emplois au cours de la dernière décennie est évidente, particulièrement dans le secteur des services. Certaines données indiquent que les petites entreprises seront les principales responsables de la création d'emplois au cours des années 1990, même si les industries traditionnelles des ressources de la province interviendront encore, en majeure partie, dans la production de biens.

On constate à l'heure actuelle que le grand public s'intéresse de plus en plus à la possibilité de mettre sur pied une entreprise et au succès des entrepreneurs. La politique publique doit renforcer cette tendance avec le temps, par le biais de mesures précises mais efficaces d'aide aux entreprises qui viseront les objectifs suivants:

a) améliorer les compétences en gestion, particulièrement au niveau du propriétaire-exploitant;

b) promouvoir l'accessibilité aux services commerciaux spécialisés nécessaires;

c) s'assurer que les petites entreprises ont pleinement accès aux technologies de pointe par l'intermédiaire d'organismes comme le Conseil de la recherche et de la productivité.

2. <u>Le soutien de l'innovation industrielle et du développement technologique</u>

La compétitivité industrielle exige l'application continuelle de technologies nouvelles. Comme avantage supplémentaire, les technologies mises au point à l'échelle locale peuvent être commercialisées sur les marchés mondiaux. Grâce à l'application de nouvelles technologies

.../5

de système dans les entreprises individuelles, le Nouveau-Brunswick pourra compter sur une assise industrielle plus efficiente et plus diversifiée, ce qui permettra d'augmenter les exportations et de profiter des avantages du développement économique dans tous les coins de la province.

En conséquence, les entreprises du Nouveau-Brunswick seront incitées à appliquer et à mettre au point des technologies nouvelles. Des efforts considérables seront déployés en vue d'assortir les possibilités de marché et les technologies pertinentes. On mettra particulièrement l'accent sur les points suivants:

a) s'appuyer sur les avantages technologiques actuels de la province dans les secteurs des forêts, des mines, des services techniques, des sciences marines et de l'énergie, et promouvoir l'adoption de la technologie appliquée dans d'autres secteurs de l'économie;

b) améliorer les capacités des organismes gouvernementaux, des universités et des entreprises privées au chapitre de la gestion et de la commercialisation des ressources technologiques de la province;

c) accroître le niveau et l'uniformité du soutien des secteurs public et privé dans le domaine des sciences et de la technologie;

d) accroître le niveau de participation du secteur privé aux activités liées aux sciences et à la technologie.

3. <u>La protection des emplois par l'investissement dans les ressources humaines</u>

Les régions les moins développées qui sont caractérisées par un taux de chômage élevé sont habituellement celles où les taux de scolarité sont les plus faibles. La qualité de l'éducation a, par conséquent, une incidence importante sur la capacité du Nouveau-Brunswick à améliorer sa situation économique. En particulier, le système d'éducation constitue une des clés pour améliorer la compétitivité du secteur privé et tirer le maximum d'avantages des grands

.../6

projets d'investissements qui dépendent de la disponibilité d'une main-d'oeuvre qualifiée. Pour ce qui est des particuliers, les programmes de formation dirigée peuvent servir de lien critique entre le chômage et le retour sur marché du travail.

On s'attend que les industries axées sur les connaissances joueront un rôle critique dans l'économie de l'avenir. Il faut que les systèmes d'éducation et de formation transmettent les compétences et les valeurs correspondant aux nouvelles possibilités d'emplois qui seront créées par ces industries et d'autres. Il faut établir des liens plus étroits entre les monde des affaires, les syndicats, le secteur public et les établissements d'enseignement en vue de renforcer la capacité du système au Nouveau-Brunswick. Le système doit être en mesure de satisfaire les besoins des employeurs en matière de compétences, de souplesse, de diversité et de capacité d'adaptation de la main-d'oeuvre.

La province et le gouvernement fédéral ont tous deux accordé la priorité à la reconnaissance des problèmes particuliers du marché du travail auxquels font face les jeunes, les femmes et les autres groupes spéciaux, y compris les personnes handicapées, et les personnes défavorisées sur le plan social. Les nouvelles mesures doivent être conformes à la stratégie du Nouveau-Brunswick à l'égard des jeunes ainsi qu'aux priorités du Gouvernement du Canada au chapitre de la formation. Plus précisément, le Canada et le Nouveau-Brunswick ont convenu de chercher des moyens d'appliquer l'EDER à l'amélioration de la situation économique des autochtones, sous réserve du paragraphe 91(24) de la Loi constitutionnelle de 1982.

4. <u>La qualité de vie et la culture</u>

Parmi les plus grands avantages du Nouveau-Brunswick, on peut citer sa saveur culturelle unique, sa qualité de vie et son environnement. Il faut déployer davantage d'efforts pour mettre en valeur ces attributs en assurant la promotion du Nouveau-Brunswick non seulement comme lieu à visiter, mais également comme endroit où il fait bon vivre et travailler.

.../7

Comme elles appuient depuis longtemps les industries traditionnelles, les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick contribueront également à l'expansion du tourisme et à la création d'un milieu résidentiel et récréatif de qualité pour les citoyens et les entreprises. Il faudra investir davantage et faire appel à une gestion prudente pour s'assurer que ces atouts soient soigneusement préservés et sagement utilisés. Nous devons reconnaître qu'un environnement et une économie sains sont essentiels pour maintenir une prospérité économique et sociale.

La culture est une partie intégrante de la qualité de vie au Nouveau-Brunswick. Le film et la vidéo, l'artisanat, la publication et les autres industries culturelles prennent de plus en plus d'importance dans l'économie de la province si l'on tient compte des compétences et des connaissances spécialisées à l'échelle locale. Ces industries, complétées par des centres stratégiques choisis de développement, de production, de représentation et de formation de création artistique, peuvent engendrer de nombreuses retombées économiques dans la province. Compte tenu des connaissances spécialisées de première qualité pouvant satisfaire des créneaux de marché spécialisés, ces industries axées sur les connaissances offrent des possibilités de croissance future.

5. <u>Amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'industrie actuelle du Nouveau-Brunswick et augmentation de sa contribution</u>

Malgré la croissance rapide du secteur des services dans la province au cours des dix dernières années, l'économie du Nouveau-Brunswick continue de dépendre énormément de ses richesses naturelles et de leur transformation première. Les entreprises du secteur des ressources et leurs fournisseurs locaux sont particulièrement importants pour ce qui est de maintenir les niveaux de revenus et d'emplois à l'extérieur des principaux centres urbains. Compte tenu de l'importance de l'application de technologie pour la compétitivité dans la transformation des ressources, le secteur connexe des entreprises axées sur les connaissances présente des possibilités de croissance.

.../8

L'évolution rapide de la technologie et des marchés exigera des investissements constants dans la mise en valeur des ressources, la gestion et l'innovation afin de s'assurer que les industries axées sur les ressources sont en mesure de maintenir leurs niveaux de production et d'emplois. En particulier, la contribution maximale des secteurs des ressources au développement économique sera réalisée grâce à des efforts axés, entre autres, sur la disponibilité et l'utilité des terres agricoles, un approvisionnement suffisant de bois industriel de qualité, l'exploration et l'identification spécifique des ressources minérales, et l'accroissement de la productivité et de la qualité dans les industries primaires des pêches et de la transformation du poisson.

Par contre, la majorité des entreprises de fabrication non axées sur les ressources de la province sont matures et stables et exploitent des créneaux de marché régionaux bien établis. L'amélioration des niveaux de production et d'emplois dans le secteur de la fabrication dépendra en grande partie de la vitalité, de la compétitivité et des efforts d'innovation des entreprises en place qui peuvent déjà compter sur des produits, des réseaux de distribution et des installations de qualité et sur une main-d'oeuvre possédant une bonne formation. Le commerce et la mise en marché seront particulièrement importants puisque de nombreux produits sont de plus en plus vendus à l'échelle internationale, même globale. Une attention spéciale sera accordée aux nouvelles possibilités d'exportation et aux rajustements créés par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et les relations commerciales multilatérales (GATT). Les entreprises qui risquent d'être affectées par ces changements économiques auront peut-être besoin de mesures spéciales d'aide à l'adaptation, en particulier pour la transformation des aliments.

6. <u>La réalisation des avantages économiques associés à l'accroissement des possibilités d'emplois en milieu urbain</u>

Au Canada et au Nouveau-Brunswick, on s'attend que les zones rurales continueront de perdre des possibilités de revenus et d'emplois au profit des zones urbaines, parce que les villes donnent accès à une vaste gamme de biens, de services

.../9

et d'emplois. Les changements technologiques et les efforts en vue de réduire les coûts de production ont entraîné une plus grande spécialisation dans les procédés de fabrication et une intégration économique accrue chez les entreprises individuelles. Plus que jamais auparavant, les entreprises dépendent les unes des autres pour s'approvisionner en pièces et obtenir les services nécessaires. Le secteur des services intervient pour près de 75 % du nombre total des emplois et se concentre surtout dans les zones urbaines dans les domaines de la vente de détail, du tourisme, des services personnels et des services aux entreprises. Ainsi, l'avantage comparatif dépendra de plus en plus de l'intégration économique et de la spécialisation à l'intérieur des collectivités d'affaires des centres urbains.

Le Nouveau-Brunswick occupe une place assez particulière par rapport aux autres provinces canadiennes, du fait qu'il ne possède ni agglomération urbaine dominante, ni même un centre urbain appartenant au groupe des grandes villes canadiennes. La province compte trois principaux centres urbains: Saint John, Moncton et Fredericton. Relativement proches l'un de l'autre, ils comptent à eux trois quelque 290 000 habitants. Le plus grand centre est Saint John, qui compte 120 000 habitants. La dispersion des principaux éléments de l'activité économique de type urbain entre les trois centres du Nouveau-Brunswick limite les avantages économiques éventuels liés à l'urbanisation, ainsi que la capacité de la province de concurrencer avec les autres grands centres canadiens et nord-américains lorsqu'il s'agit d'attirer des investissements et de nouvelles entreprises. L'absence de centre appartenant au groupe des plus grandes villes canadiennes met en évidence l'importance d'une spécialisation de base et d'une coopération entre les principaux centres urbains.

La possibilité pour le Nouveau-Brunswick d'atteindre des taux de croissance plus élevés dans les secteurs de la fabrication et des services dépendra donc en grande partie de la création d'une base identifiable d'activités économiques complémentaires dans chacun de ses trois principaux centres urbains et du solide réseau des petites villes. Certains progrès ont été réalisés en ce sens, les

.../10

trois villes ayant acquis peu à peu des rôles différents mais complémentaires au sein de l'économie provinciale. Fredericton est par tradition le centre administratif, la ville universitaire de langue anglaise qui est parvenue à jouir d'une certaine notoriété dans les domaines de la recherche-développement, de la foresterie, du génie, et plus récemment, de la micro-électronique. Moncton est devenue un important centre pour les transports, la distribution, le commerce de gros et, récemment, le traitement électronique des données, la traduction assistée par ordinateur, les communications, et les services et l'enseignement supérieur en langue française. Saint John demeure le plus grand port de la province, et le plus important centre de l'industrie lourde et de la fabrication.

Le Nouveau-Brunswick comporte un solide réseau de petites villes réparties dans la province. Ces centres jouent un rôle extrêmement important pour ce qui est d'appuyer une nouvelle croissance des entreprises et le développement de l'esprit d'entreprise. Une croissance économique équilibrée, qui profite à toutes les régions, ne sera possible que si l'on appuie les petits centres comme les grandes villes.

La croissance économique plus exhaustive des zones urbaines doit s'appuyer sur ces avantages comparatifs et sur l'amélioration du niveau de coopération et d'interaction entre les trois grandes villes et entre ces dernières et le deuxième groupe des plus petites villes. A cette fin, des investissements stratégiques dans les transports, les réseaux de communications, l'infrastructure commerciale, la vente de détail et la conversion des immeubles permettront d'améliorer le climat commercial et de promouvoir ainsi la création de masses critiques de connaissances spécialisées et d'installations.

7. <u>Entretenir l'accès à des services fiables de transports et de communications</u>

L'accès à un service de transports fiable à prix raisonnable est un facteur critique du développement économique. Comme la population, les ressources et les industries de transformation de la province sont très dispersées, la mise sur pied et l'entretien de réseaux internes de transports sont une nécessité.

.../11

Le Nouveau-Brunswick sert aussi de principal lien pour le transport routier des biens et des passagers à destination et en provenance des trois autres provinces de l'Atlantique. Une dépendance accrue sur les forces du marché va probablement augmenter les pressions sur le réseau provincial des transports, particulièrement sur les routes. On s'attend que le camionnage prendra davantage d'importance en raison de la déréglementation croissante dans le secteur des transports et de l'amélioration de l'accès aux marchés du nord-est des États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Compte tenu de ces circonstances, le gouvernement doit s'assurer que le réseau provincial des transports favorise le développement économique plutôt que d'y faire obstacle. En particulier, en prévision du volume sans cesse croissant du trafic de camions, il importera d'entretenir et d'améliorer le réseau d'accès des routes secondaires et d'assurer une capacité suffisante du réseau des grandes routes, particulièrement la route transcanadienne et les principales routes provinciales.

Le réseau de communications joue un rôle de soutien important pour l'industrie. Il permet de livrer rapidement l'information sur de grandes distances, et d'éliminer ainsi de nombreux obstacles géographiques au développement. Il sera par conséquent important de s'assurer que les progrès dans le domaine des communications soient appliqués pour appuyer la croissance économique et la diversification.

8. <u>S'assurer que les réserves d'énergie fiable et peu coûteuse sont suffisantes</u>

L'énergie coûte moins cher au Nouveau-Brunswick que dans les autres provinces de l'Atlantique, mais plus cher que dans d'autres régions du Canada, particulièrement en Ontario et au Québec. En outre, les Canadiens qui n'habitent pas la région de l'Atlantique ont accès à des réserves peu coûteuses de gaz naturel qui ne sont pas disponibles au Nouveau-Brunswick. La différence du coût de l'énergie préoccupe les entreprises de la province, particulièrement les industries à forte consommation d'énergie comme les usines de pâtes et papiers, les entreprises d'exploitation minière et les fonderies, qui constituent une partie importante de l'assise industrielle de la province.

.../12

Le Nouveau-Brunswick a réussi à maintenir le prix de son électricité à des niveaux raisonnables à cause de son emplacement stratégique à côté de l'important marché de la Nouvelle-Angleterre, ce qui lui a permis de mettre sur pied, par le biais d'accords d'exportation, de grandes installations efficientes de production d'électricité alimentées aux combustibles fossiles et à l'énergie nucléaire. Les contrats visant les surplus d'électricité d'Hydro-Québec continueront de constituer une importante composante des sources d'électricité de la province jusqu'en 1993.

Énergie N.-B. est maintenant en mesure de mettre sur pied de grandes centrales thermiques efficientes alimentées au charbon à faible teneur en souffre importé à faible coût. Ces centrales peuvent être aménagées selon un coût comparable à celui des projets de centrales hydro-électriques au Québec. En outre, la province tente au moins de maintenir ses niveaux actuels de production interne de charbon. Énergie N.-B. produira au moins 1 000 MW d'énergie thermique supplémentaire d'ici la fin du siècle, dont 200 MG qui proviendraient du charbon produit dans la province.

Le succès de ce genre de projet est fonction de deux facteurs essentiels. Les processus de réglementation doivent être structurés de façon à compléter les possibilités de production d'énergie dans la province. L'engagement du Nouveau-Brunswick pour ce qui est de respecter les objectifs nationaux en matière d'émissions atmosphériques constitue à la fois une préoccupation de la part de l'industrie du charbon dans la province et une occasion de mettre au point une technologie utile à la province et au Canada. Par ailleurs, les nouvelles technologies qu'il faut mettre au point et utiliser pour respecter les normes nationales exigeront une importante aide financière de la part du gouvernement fédéral et de la province.

9. <u>Développement régional équilibré</u>

Les points forts, les faiblesses et le potentiel économique des différentes régions de la province ne sont pas les mêmes. Il existe également des différences entre les régions pour ce qui est de l'infrastructure nécessaire à la

.../13

mise en valeur de leurs possibilités de développement économique. Il importe donc de faire participer la population, le cas échéant, à l'évaluation des conditions dans la région, à l'identification des obstacles et des débouchés au titre du développement et à l'évaluation des incidences des programmes fédéraux et provinciaux sur la région. Ces évaluations permettront de déterminer quelles régions sont en mesure de profiter pleinement des programmes gouvernementaux ordinaires et lesquelles ont besoin de mesures complémentaires spéciales. Des mesures spéciales visant spécifiquement à favoriser le développement commercial à l'échelle des collectivités peuvent être mises au point en coopération avec les dirigeants locaux.

Les mesures spéciales adaptées aux conditions de développement particulières des régions doivent être axées sur la croissance à long terme et la diversification économique. Les nouvelles mesures ne doivent pas faire double emploi avec les autres programmes fédéraux et provinciaux, mais doivent plutôt compléter les lignes de conduite en vigueur.

10. Coordination et planification

L'approche de développement économique adoptée en vertu de l'EDER est vaste; en fait, elle fait appel à la participation de tous les ministères et organismes fédéraux et provinciaux à vocation économique.

Les efforts conjoints déployés en permanence en vue de repérer et d'analyser les débouchés, les obstacles et les enjeux en matière de développement économique renforceront l'efficacité des mesures de développement économique et la continuité des programmes exécutés aux termes de l'EDER. Les programmes devraient être exécutés de la façon la plus efficiente possible, au moyen des mécanismes en place dans la mesure du possible, et le double emploi devrait être minimisé.

L'EDER Canada/Nouveau-Brunswick a pour but fondamental d'accroître l'efficacité de toute la gamme des programmes et activités de développement économique de chaque gouvernement. L'intensification de la coordination de ces

.../14

programmes jouera un rôle important à cet égard. En résumé, la présente entente aura atteint son but dans la mesure où elle favorisera la coordination des programmes de développement économique du Nouveau-Brunswick.

L'atteinte des objectifs de l'EDER du Nouveau-Brunswick dépendra de la souplesse des programmes et de l'évaluation permanente de la conjoncture économique. Les deux ordres de gouvernement fonctionnent dans un cadre de réduction du déficit et de gestion prudente des dépenses. Un cadre stratégique commun de développement économique peut contribuer à l'établissement des priorités à l'égard de la répartition des dépenses au chapitre du développement en vue d'appuyer l'accroissement des revenus gagnés et de l'emploi au Nouveau-Brunswick.

EN FOI DE QUOI la présente Annexe "A" a été signée le jeudi, 3 août 1989, par le Ministre responsable de l'application de la loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et au nom du Nouveau-Brunswick, par le Premier ministre du Nouveau-Brunswick.

EN PRESENCE DE

GOUVERNEMENT DU CANADA

Ministre des Anciens combattants

Ministre responsable de l'application de la loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique

EN PRESENCE DE

GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Ministre des Affaires intergouvernementales

Premier ministre du Nouveau-Brunswick